

# Près de 12.000 faits de violences sexuelles en 2017

## Jan Jambon veut humaniser l'accueil des victimes

**V**enir déposer plainte lorsqu'on a été victime d'une agression sexuelle, c'est loin d'être évident. Manque de confidentialité, locaux inappropriés, policiers pas toujours formés : les freins peuvent être nombreux. En 2017, près de 12.000 victimes ont pourtant été recensées. « Il y a des évolutions positives en la matière, mais elles doivent continuer », souligne le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon.

Les agressions sexuelles n'épargnent pas la Belgique. Témoignage de cette terrible mésaventure dont a été victime une jeune fille de 17 ans, dimanche, à Leernes (Fontaine-l'Évêque). L'auteur, armé d'un cutter, l'a emmenée sur les voies du métro et lui a lié les mains avant de tenter de la violer. L'individu a finalement abandonné la victime avec un sac plastique sur la tête, après lui avoir fait subir des attouchements.

Un cas loin d'être isolé. En 2017, 11.999 faits de violences sexuelles ont été enregistrés dans la banque de données nationale générale (BNG). Un chiffre, encore trop important, qui englobe toutes les infractions contre les mœurs, aussi bien à l'égard de victimes majeures que mineures.

### PORTER PLAINTÉ ? DIFFICILE !

Des victimes pour lesquelles le premier pas n'est jamais évident à faire.

« Parmi celles qui trouvent le courage, malgré tout, de pousser la

porte d'un commissariat afin de déposer plainte, il n'est pas rare de voir que certaines pointent du doigt le manque de discrétion au sein des établissements policiers », selon la députée fédérale socialiste, Nawal Ben Hamou qui avait mis en avant cet aspect peu agréable en interpellant le ministre de l'Intérieur Jan Jambon. « Les victimes, souvent dans un état émotionnel, voire physique, fragile, éprouvent de la gêne à parler à un agent du sexe opposé d'une part. Mais également à être entendues, parfois, dans des locaux mal insonorisés ou pis à la vue de tous. »

Un constat que ne nie pas le ministre de l'Intérieur Jan Jambon qui rappelle que cette problématique est d'ailleurs reprise dans le plan d'action national (PAN) 2015-2019. « L'approche policière commence par une attitude professionnelle, empathique et respectable du policier vis-à-vis de la victime confrontée à de telles situations », explique Jan Jambon qui cite no-

un ensemble multidisciplinaire, qui implique les services concernés (police, services d'aide, soins médicaux, justice, etc.) (...) »

Mais Jambon voit plus loin avec les Centres de prise en charge des violences sexuelles. « Un système encore plus idéal est l'approche multidisciplinaire au sein d'un même centre où les différentes disciplines sont présentes et offrent le suivi et l'encadrement nécessaires aux victimes. Dans ce contexte, je tiens à tout prix à la création des Centres de prise en charge des violences sexuelles à Gand, Bruxelles et Liège. Les services de police concernés y participent très activement. »

Il rappelle également que des formations spécifiques ont été développées à l'attention des policiers dans le cadre de l'accompagnement et l'accueil de victimes d'actes sexuels. « D'importantes mesures ont également été prises afin d'améliorer les structures d'accueil grâce, notamment, à des subventions fédérales. De plus, depuis 2013, les auditions filmées ne sont plus une option ; il est même obligatoire de procéder à l'audition audiovisuelle de mineurs victimes ou témoins entre autres de violences sexuelles. Cette façon de procéder va encore plus loin qu'une audition filmée (la personne qui procède à l'audition ne prend pas note elle-même, un local d'audition se trouve à côté de la régie, etc.). Il n'est toutefois pas encore possible, d'organiser ce type d'auditions dans toutes les zones. Cela suppose en effet une autre infrastructure (régie) et la mobilisation de professionnels. » ●

J.M.

11.999 cas d'infractions contre les mœurs avaient été commis en 2017, 12.159 en 2016, 11.411 en 2015, 11.883 en 2014 et 11.567 en 2013

tamment l'exemple des Family Justice Centers. « Mais pour être durable, elle doit aussi s'inscrire dans